



VILLE DE MELUN

République Française

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 077-217702885-20231115-2023_101-AR



**Décision
budgétaire
portant
virements de
crédit pour
dépenses
imprévues**

N° 2023.101

DECISION DU MAIRE
Décision budgétaire portant virements de crédit
pour dépenses imprévues

Le Maire de la Ville de Melun,

VU l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-22 alinéa 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2322-1, du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2023.10.5.190 du Conseil municipal en date du 17 octobre 2023 donnant délégation de pouvoir au Maire ;

VU la délibération n°2023.04.11.72 du 06 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023 ;

VU la délibération n°2023.06.4.103 du 15 juin 2023 relative au vote de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023 ;

VU la délibération n°2023.10.7.159 du 04 octobre 2023 relative au vote de la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2023 ;

VU la délibération n°2023.10.7.160 du 04 octobre 2023 relative à la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2023, portant ouverture et révisions des autorisations de programme ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le devis établi par la société J. RICHARD le 17 novembre 2023 pour la réalisation des travaux de maçonnerie sur le prieuré St Sauveur, ci-annexé ;

CONSIDERANT l'inscription en dépenses imprévues au budget voté le 06 avril 2023 à hauteur de 102 607,76 € au chapitre 020 « Dépenses imprévues – Investissement » pour la section d'investissement ;

CONSIDERANT l'inscription en dépenses imprévues à la décision modificative n° 2 votée le 04 octobre 2023 à hauteur de 1 413 788,23 € au chapitre 020 « Dépenses imprévues – Investissement » pour la section d'investissement, et le disponible à ce jour de 1 426 914,85 € ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il convient de procéder au plus vite à des travaux de maçonnerie supplémentaires sur la façade du prieuré Saint- Sauveur ;

DECIDE :

DE PROCÉDER aux virements des crédits suivants, à partir des crédits de dépenses imprévues (chapitre 020 en section d'investissement), conformément au tableau ci-dessous.

Chapitre	Nature	Fonction	Motif de la demande	Antenne	Montant dépense
020	020	01	DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT		- 6 683,95 €
21	21318	324	AUTRES BATIMENTS PUBLICS : PRIEURE ST SAUVEUR		+ 6 683,95 €
TOTAL					0 €

A Melun le, 30/11/2023

Le Maire,



Kadir MEBAREK